



ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Modalités de réservation et réglementation

PÉRIODE DE RÉSERVATION

Saison	Début des réservations	Fin des réservations
2023	À partir du 15 mai	15 septembre

Pour des raisons d'équité et d'accessibilité pour tous, les réservations seront possibles en appelant au poste d'accueil ou en s'y présentant directement, jusqu'à la date prévue du séjour.

Maximum 2 équipements par réservation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Au moment de la réservation, le client doit acquitter le coût total de la location.

Lors d'une réservation par téléphone, un courriel de confirmation sera envoyé lors de la réception du paiement, nous vous recommandons de l'imprimer pour la présenter à l'accueil.

Tout autre achat en lien avec votre séjour (réseau routier, pêche journalière, etc.) devra se faire au moment de votre enregistrement, soit ¹ :

- Au poste d'accueil au début de votre séjour ² ;

¹ Lors de votre réservation il est possible de faire la réservation d'emplacements de camping en respectant les conditions d'application.

² Aucun enregistrement ne sera fait avant la date prévue du séjour.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES POUR LA LOCATION

Types d'équipements	Lietto	Blanc	O'Neil	-	-	-
Kayaks (2)*	2	-	-	-	-	-
Planches à pagaie (2)*	2	-	-	-	-	-
Chaloupes (2)	-	1	1	-	-	-

* La location d'un kayak ou d'une planche à pagaie inclus une veste de flottaison. Celles-ci sont remises avec les équipements.

MODIFICATION ET ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Pour toute modification ou annulation d'une réservation, contacter le poste d'accueil de la zec au (418) 323-2546. Un préposé s'assurera d'appliquer les modalités suivantes :

Modalités	Modification	Annulation
Jusqu'à 2 jours avant le début du séjour	Modification de valeur égale ou supérieure sans frais	Aucun remboursement
2 jours et moins avant le début du séjour	Modification de valeur égale ou supérieure avec des frais de modification de 5,00\$	Aucun remboursement

RÈGLE D'APPLICATION DES MODALITÉS

Pour un séjour débutant un :	Dernière journée pour modifier une réservation sans frais (jusqu'à 2 jours avant le début du séjour)	Début de la période de modification avec frais de 5,00\$ (2 jours et moins avant le début du séjour)
Dimanche	Jeudi	Vendredi
Lundi	Vendredi	Samedi
Mardi	Samedi	Dimanche
Mercredi	Dimanche	Lundi
Jeudi	Lundi	Mardi
Vendredi	Mardi	Mercredi
Samedi	Mercredi	Jeudi

RÉGLEMENTATION

ENREGISTREMENT :

L'enregistrement est obligatoire pour tous les utilisateurs du territoire. Celui-ci doit être effectué avant l'arrivée sur le territoire. L'enregistrement peut être effectué au poste d'accueil directement. L'utilisation d'une version papier est obligatoire.

L'utilisateur se doit d'acquitter la totalité des frais reliés à son séjour avant d'accéder au territoire (réseau routier, pêche journalière, chasse journalière, location d'équipements, camping, etc.)

ARRIVÉE, DÉPART ET RENOUVELLEMENT :

Arrivée : À partir de 7h

L'utilisateur peut arriver à n'importe quelle heure de la journée et prendre possession de l'équipement qu'il a loué³.

Départ : 22h

L'utilisateur doit avoir remis l'équipement pour 22h de la même journée.

Utilisation :

Il n'est pas autorisé de déplacer les équipements nautiques sur d'autres plans d'eau pour plusieurs raisons (éviter les bris des équipements, éviter le transport d'espèces compétitrices ou indésirables). Nous vous recommandons d'inspecter l'équipement avant et après son utilisation.

Renouvellement :

La réservation d'un équipement n'accorde pas la priorité au locateur pour le prolongement de la location de cet équipement au-delà des journées qui ont été payées.

³ Il est important de ne pas se stationner dans les zones de débarcadère.

BRIS et VOL D'ÉQUIPEMENTS :

En cas de bris d'équipements, de non remise des clefs ou de vol, l'utilisateur pourrait se voir facturer les réparations ou le remplacement de l'équipement en question.

Oublie des clefs : 15,00\$ Bris des équipements : 150,00\$ Vol des équipements : 600,00\$